

#### Intervention au Conseil fédéral d'Europe écologie - Les Verts des 30 et 31 janvier 2021

Depuis le Conseil fédéral de novembre dernier, <u>le Portugal a pris la présidence du Conseil de l'Union européenne</u> et le Royaume-Uni a définitivement quitté l'Union à la fin de la période de transition. Après de nombreuses tergiversations de la part du Conseil, le paquet budgétaire a finalement été adopté, plusieurs de nos collègues ont porté des rapports dans lesquels elles et ils ont pu faire avancer nos positions de manière intéressante, malgré les difficultés liées au télétravail et à la situation sanitaire. Le parcours législatif de la PAC et de la loi Climat suit également son cours et nous aurons fort à faire pour changer le logiciel.

Dans les mois à venir, les sujets importants seront la loi sur les services numériques, qui mobilisera plusieurs d'entre nous puisqu'elle recouvre de nombreux domaines, et le mécanisme de compensation carbone.

### **BREXIT**

Les négociations en trilogue sont en cours et, globalement, ça ne se passe pas très, très bien. Sous la pression du Conseil et de la Commission, le Parlement européen a déjà fait beaucoup de concessions sur une proposition de départ qui n'était pas satisfaisante. Il y aura une seconde lecture en juin et, comme la copie sera pire que celle votée en octobre, le défi pour nous sera de convaincre un maximum de collègues de voter contre la nouvelle proposition, voire même d'obtenir une majorité contre.

PAC

et l'adopter, ou pas, en plénière. Cet accord mobilise l'ensemble de la délégation. Nous sommes en train de regarder et d'analyser les plus de 1200 pages en commissions.

européenne (commerce, coopération judiciaire, sécurité, gouvernance, etc.) sont déterminées par un accord qui

a été conclu le 24 décembre. Il s'applique temporairement, le temps que le Parlement européen puisse l'étudier

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 décembre 2020. Depuis, ses relations avec l'Union

C'est Benoît Biteau qui suit ce dossier de près avec Claude Gruffat.

Pour la délégation Europe écologie, sont particulièrement mobilisé•e•s: Gwendoline Delbos-Corfield, en tant que membre du « *UK coordination group* » et sur les questions des droits des citoyennes et citoyens, Karima Delli, en tant que présidente de la commission des Transports et du tourisme, Caroline Roose, pour la commission de la Pêche – qui s'est battue pour protéger les ressources de la mer et la pêche artisanale, notamment à travers la question des quotas –, Damien Carême, qui a suivi les questions migratoires, qui ne manqueront pas de se compliquer avec le Brexit, Yannick Jadot, pour l'aspect commerce international et environnement avec Marie Toussaint et Michèle Rivasi.

En parallèle se joue aussi un combat pour la transparence. Actuellement, une règle tacite veut que les trilogues et les tableaux qui servent de base aux négociations soient confidentiels. Or, cette habitude n'a aucune base légale. Nous soutenons donc les ONG qui demandent à ce que les informations soient publiées parce que ces négociations en trilogue font partie du processus législatif. Nous avons un peu progressé puisque, jusqu'ici, seul·e·s les rapporteur·e·s étaient habilité·e·s à faire des comptes rendus des discussions, à l'oral, en commission, sans débat. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de débat, mais les rapporteur·e·s fictifs et fictives peuvent également prendre la parole. Pour autant, ça n'est pas suffisant.

Les questions agricoles seront également abordées dans deux autres dossiers : la stratégie Biodiversité et la stratégie de la Ferme à la fourchette qui seront bientôt étudiées par la commission Agriculture et développement rural, mais aussi par les commissions Environnement, Commerce international, Affaires économiques et monétaires, Emploi et affaires sociales, Marché intérieur, Développement régional, Industrie et Pêche.

La délégation sera donc mobilisée pour changer le logiciel et que nos décisions soient compatibles avec les ambitions affichées du Pacte vert européen.

Pour savoir qui siège dans quelle commission

## **MINORITY SAFEPACK**

Depuis le traité de Lisbonne, les citoyennes et les citoyens européen•ne•es ont un droit d'initiative politique s'ils et elles sont au moins un million, venant d'au moins un quart des États membres : c'est l'Initiative citoyenne européenne (ICE). L'Initiative Minority SafePack est un ensemble de propositions législatives pour protéger les minorités nationales, favoriser leurs droits, les droits de leurs langues et la protection de leurs cultures. Elle a été signée par près de 1,2 millions de personnes de tous les pays de l'Union européenne.

Le Parlement européen a voté, en décembre, son adoption et a demandé à la Commission de s'en saisir. Malheureusement, la réponse de la Commission n'a pas été à la hauteur des attentes des citoyennes et des citoyens signataires de cette ICE puisqu'elle a déclaré que les droits des minorités sont dans les textes fondateurs de l'Union européenne, il n'est donc pas nécessaire de créer, au niveau de la Commission, de nouveaux actes législatifs. François Alfonsi, qui suit ce dossier pour la délégation, a écrit à la Commission, avec d'autres député•e•s européen•ne•s, pour lui demander de revenir sur cette décision.

Lire la lettre (en anglais)

### **BUDGET**

Une bonne partie de la fin de l'année a aussi été occupée par la question du paquet budgétaire qui comprenait le cadre financier pluriannuel (CFP), la nouvelle décision sur les ressources propres, le plan de relance et le règlement conditionnant le versement des fonds européens au respect de de l'État de droit. Un accord a été trouvé au Conseil, le 10 décembre. Il ne change rien à ce qui avait été négocié entre le Parlement et le Conseil, mais il repousse l'application du mécanisme de l'État de droit jusqu'à ce que la Cour de justice de l'Union européenne ait donné son avis.

Ça n'est évidemment pas satisfaisant, mais cela a permis de débloquer la situation pour que les pays membres puissent recevoir l'argent dont ils ont besoin en ces temps de crise.

Ce budget contient de véritables avancées. L'accord trouvé permettra à la Commission européenne d'emprunter sur les marchés pour financer la relance : cette dette commune est une première et un pas en avant pour la solidarité européenne. Par ailleurs, au moins 30 % du budget doit être dépensé dans la lutte contre le changement climatique. Grâce aux écologistes, il faudra aussi dépenser, dès 2026, 10 % en faveur de la biodiversité. Enfin, le Parlement a aussi obtenu qu'il y ait un suivi de la dimension genrée des dépenses. Malheureusement, les montants finalement trouvés ne sont pas à la hauteur et ce paquet ne va pas assez loin sur les ressources propres.

#### En 2019, seules 28 % des ressources de l'Union européenne sont des ressources propres.

Nous voulons les développer pour garantir l'indépendance de l'Union européenne pour qu'elle puisse être souveraine de ses choix et faire cesser les négociations sans fin et les logiques de « juste retour » que les États membres exercent.

Nous voulons promouvoir ces impôts justes et vertueux. Ces taxes doivent reposer sur celles et ceux qui ne paient pas leur part et qui freinent la transition écologique et énergétique.

L'accord qui a été trouvé entre le Parlement, la Commission et le Conseil introduit, dès 2021, une taxe sur le plastique non-recyclé, dès 2023, une taxe carbone aux frontières, une taxe sur les services numériques et un mécanisme d'échange des quotas d'émission carbone. Malheureusement, aucune certitude pour la taxe sur les transactions financières (TTF): peut-être en 2026, selon le résultat des négociations en « coopération renforcée » – une procédure où seuls quelques pays se mettraient d'accord et appliqueraient cette taxe (qui pourrait rapporter jusqu'à 57 milliards d'euros par an).

Par ailleurs, les écologistes demandaient aussi une taxe sur le kérosène ainsi qu'un impôt européen sur la fortune, qui ont été malheureusement rejetés par les autres groupes politiques.

David Cormand a suivi ce paquet budgétaire et Gwendoline Delbos-Corfield, le mécanisme sur l'État de droit.

Pour en savoir plus

# STRATÉGIE DE VACCINATION

En tant que seul·e·s représentant·e·s directement élu·e·s par les électrices et électeurs de l'Union européenne, les député·e·s européen·ne·s devraient avoir un accès libre et direct à tous les documents liés aux contrats des vaccins contre la Covid-19. Or, il a fallu que les parlementaires européen·ne·s insistent lourdement auprès de la Commission pour qu'elle se décide à les laisser y accéder. C'est Michèle Rivasi qui a pu les voir, seule dans une pièce fermée, sans possibilité de prendre des notes et avec l'interdiction de rapporter ce qu'elle avait lu. Et les contrats étaient largement biffés, de sorte qu'un grand nombre d'informations étaient encore cachées. Grâce aux pressions des parlementaires européens, la Commission a finalement publié sur son site deux contrats : celui avec CureVac, que les député·e·s avaient pu voir, et celui avec AstraZeneca, qui a été publié le 29 janvier. Tous les deux sont largement expurgés.

C'est pourquoi nous demandons la transparence la plus totale, notamment sur les dates et quantités d'approvisionnement, les prix et la responsabilité. En commission du Budget, David Cormand a également demandé que la Banque européenne d'investissement fasse la transparence sur les contrats passés et à venir avec les entreprises pharmaceutiques. Nous souhaitons aussi que les États membres délivrent des licences obligatoires permettant d'autoriser la production de vaccins sans attendre le consentement des titulaires des brevets. Nous ne pouvons pas répondre à une pandémie mondiale en privatisant la solution sanitaire : lever les brevets permettra d'augmenter la production et de réduire les prix pour un accès indifférencié au traitement. Faciliter la circulation du vaccin et son accès est, à ce stade, le meilleur moyen d'empêcher le virus de circuler.

Pour voir les contrats:

<u>CureVac</u> - <u>AstraZeneca</u>

Notre communiqué

## **PLUS DE POISSONS DANS LES MERS**

Lors de la plénière de janvier, le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de **Caroline Roose** « Plus de poissons dans les mers ». **Grâce aux avancées qu'elle a obtenues, nous avons fait un pas pour une meilleure protection des océans**, même si nous savons que la vigilance doit perdurer.

C'était la première fois depuis le début de la mandature, que les eurodéputé•e•s débattaient de la pêche en séance plénière. Ce rapport s'intéresse à la situation des stocks de poissons dans l'Union européenne : des progrès ont été réalisés depuis plusieurs années, mais les objectifs qui étaient fixés par la législation européenne n'ont pas été atteints puisque l'année 2020 devait être celle où les mers européennes retrouvaient un bon état environnemental et où tous les stocks de poissons devaient être exploités à des niveaux durables. Ça n'est malheureusement pas le cas.

La stratégie biodiversité de la Commission prévoit la publication d'un plan pour les ressources marines en 2021 et la Commission prévoit une évaluation de la Politique commune de la pêche (PCP) en 2021-2022. Le but de ce rapport est d'influencer ces deux processus. Cela est nécessaire pour que les pêcheurs et les pêcheuses puissent continuer à pêcher sur le long terme.



## ÉCOCIDE

Le Parlement européen a adopté, le 20 janvier, son rapport annuel sur les droits humains et la démocratie dans lequel il demande la reconnaissance de l'écocide comme crime international relevant de la Cour Pénale Internationale (CPI), grâce à un amendement de Salima Yenbou, qui était rapportrice fictive pour le groupe Verts/ALE. Cette disposition appelle à une réforme du statut de Rome pour ajouter l'écocide aux compétences de la CPI. Michèle Rivasi avait déjà fait adopter un amendement similaire dans l'opinion de la commission du développement régional sur ce rapport.

Il faudra maintenant que cette proposition soit défendue par plusieurs États parties au Statut de Rome et qu'elle soit inscrite à l'agenda de la prochaine assemblée générale de la CPI, prévue du 6 au 11 décembre 2021 à La Have.

En attendant, **Marie Toussaint**, dont c'est le cheval de bataille depuis de nombreuses années, a fait passer un amendement à l'avis de la commission de l'Environnement sur la responsabilité environnementale des entreprises qui demande à la Commission et aux États membres de promouvoir la reconnaissance de l'écocide dans le droit international, mais aussi dans le droit interne de l'Union européenne.

De son côté, **Caroline Roose** a fait adopter, dans son projet d'opinion de la commission du Développement régional sur la responsabilité environnementale des entreprises, des amendements sur l'écocide et sur les questions de criminalité environnementale.

Marie a également interrogé la ministre de la justice portugaise à ce sujet, en commission des Affaires juridiques. Celle-ci lui a répondu que la présidence portugaise étudiait la question.

C'est enthousiasmant de voir que les choses avancent, même si le chemin est encore long.

Signer la pétition pour la reconnaissance du crime d'écocide

## **TRANSPORTS**

En mars 2020, la Commission européenne a annoncé que 2021 serait <u>l'année européenne du rail</u> pour promouvoir le transport ferroviaire, conformément aux objectifs de mobilité durable du Pacte vert pour l'Europe.

En décembre 2020, le Parlement européen a adopté un rapport pour inciter la Commission à se montrer encore plus ambitieuse. Le rail aura un rôle majeur à jouer dans l'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports car c'est l'un des modes de transport les plus respectueux de l'environnement. Il faut donc des trains plus abordables, plus fréquents, mieux connectés et plus économes en énergie. Karima Delli, présidente de la commission des Transports et du tourisme, se bat au quotidien sur tous ces fronts – de meilleures interconnexions, pour un retour des trains de nuit et pour une augmentation des places pour les vélos dans les trains.

Elle milite également, aux côtés de **Caroline Roose**, la locale de l'étape, pour défendre le « train des merveilles » qui relie Nice à Turin.

En janvier 2021 a été adopté le rapport sur la révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). **Karima Delli, Gwendoline Delbos-Corfield** et **Michèle Rivasi** ont essayé d'obtenir que le rapport demande la suspension des travaux du Lyon-Turin, mais en vain.

L'autre grand chantier pour **Karima Delli** est la question de la redevance poids lourds, dont le principe a été acté par le Parlement européen dans la mandature précédente, avec pour objectif que la fiscalité écologique s'applique à tous les secteurs, routier comme aérien.



# **ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - ÉTAT DE DROIT**

Le Parlement européen agit fortement sur la question de l'égalité femmes-hommes et nous devons nous **réjouir que, de plus en plus, cette dimension soit intégrée de manière transversale**. Lors des plénières de décembre 2020 et de janvier 2021, ce sujet a été abordé dans des rapports spécifiques, mais aussi dans des rapports sur d'autres thématiques comme le logement et la Politique étrangère et de sécurité, par exemple. Le Parlement européen a également demandé au Conseil de mettre en place une formation spécifique sur l'égalité des genres réunissant les ministres et secrétaires d'État chargés de ce sujet, comme le Parlement a une commission des Droits des femmes et de l'égalité des genres, dans laquelle siège Gwendoline Delbos-Corfield. Nous avons également étudié l'impact de la crise de la COVID sur les femmes, la place des femmes dans la tech et dans les conseils d'administration des entreprises et discuté de la **stratégie de la Commission sur l'égalité des genres qui, de notre point de vue, reste trop vague**.

Gwendoline suit également les questions d'État de droit, elle est rapporteure sur la procédure de l'article 7 à l'égard de la Hongrie. La situation en Pologne et en Hongrie est très inquiétante. La Pologne a confirmé cette semaine la décision de son tribunal constitutionnel qui interdit, de fait, le recours à l'IVG. Par ailleurs, ces deux pays sont descendus dans le classement de Transparency international (la Hongrie est maintenant dernière du classement pour l'Union européenne, avec la Roumanie et la Bulgarie). Ils ont utilisé la pandémie de COVID pour faire des réformes qui musèlent l'opposition et mettent à mal l'indépendance du système judiciaire. En Hongrie, les fonds européens vont directement dans la poche des proches de Viktor Orbán.

Le Parlement européen a enclenché la procédure de l'article 7 pour la Hongrie (et la Commission pour la Pologne). Nous maintiendrons la pression sur le Conseil pour qu'il agisse. **Ces violations de l'État de droit doivent cesser**.

Gwendoline travaille également sur la protection des données personnelles et sur les libertés, dans l'espace numérique, mais aussi dans l'espace public, avec pour objectif de faire interdire par l'Union européenne la surveillance de masse biométrique.

# **OBSOLESCENCE PRÉMATURÉE**

David Cormand est l'auteur d'un rapport du Parlement européen pour un marché unique durable qui a été adopté en plénière en novembre 2020. L'objectif de ce rapport était de mettre le marché unique en adéquation avec le Pacte vert européen.

Les négociations en commission du Marché intérieur n'ont pas permis d'y mettre tout ce que les écologistes voulaient. Nous avons donc déposé deux amendements : le premier demandait un étiquetage obligatoire sur la durabilité des produits (production, possibilité de réparer et durée de vie des produits), le second demandait l'interdiction de l'obsolescence prématurée. Ces deux amendements ont été adoptés en plénière (celui sur l'obsolescence programmée à deux voix près !) et donc intégrés au rapport qui est très complet. Il présente des pistes pour une économie durable, résiliente et bénéfique pour les consommatrices et les consommateurs avec un étiquetage obligatoire sur la durabilité et la réparabilité des produits, un droit à la réparation, la reconnaissance de l'obsolescence prématurée comme une pratique commerciale trompeuse, la généralisation du marché de la seconde main, l'encadrement de la publicité et la volonté de récompenser les entreprises vertueuses, notamment dans les marchés publics.

Pour en savoir plus

## **ACCORDS COMMERCIAUX**

Un accord d'investissements, très soutenu par Emmanuel Macron, a été conclu, mercredi 30 décembre 2020, entre l'Union européenne et la Chine. La Chine est une dictature violente, des millions de femmes et d'hommes, des minorités ethniques chinoises sont dans des camps de concentration, dans des camps de rééducation, comme les Ouïghours. Par ailleurs, la Chine rompt systématiquement tous ses engagements en matière de démocratie et de respect des libertés fondamentales. On ne peut pas rompre avec les valeurs de l'Union européenne pour faire des affaires. Yannick Jadot, membre de la commission du Commerce international, Mounir Satouri et Salima Yenbou, membres de la commission des Affaires étrangères, se battent pour que le Parlement européen n'entérine pas cet accord.

L'autre sujet brûlant, c'est le retour de l'accord commercial avec le Mercosur. Alors que le Parlement a demandé, le 7 octobre dernier, que cet accord ne soit pas ratifié en l'état, la présidence portugaise en a fait une de ses priorités. C'est un dossier sur lequel tou-te-s les eurodéputé-e-s écologistes se battent, chacun-e dans leurs commissions, depuis plusieurs mandats. Les forêts, la biodiversité, le climat et les droits humains en Amérique du sud, en particulier en Amazonie, sont déjà en danger. La mise en œuvre de cet accord aggraverait encore la situation.

## **AFFAIRES SOCIALES**

La présidence portugaise a affirmé que l'Europe sociale serait une de ses priorités. Nous attendons donc des actes concrets, notamment sur la directive-cadre sur le salaire minimum. **Mounir Satouri** est rapporteur fictif pour les écologistes sur ce dossier au titre de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales. Nous avons besoin de critères suffisants pour garantir à toutes et tous un salaire décent et juste qui contribue à la lutte contre le dumping social au sein de l'Union européenne.

### En savoir plus

Lors de la plénière de janvier, le Parlement européen a adopté la mise à disposition de ressources supplémentaires en 2021 et 2022 au titre du Fonds européen d'aide aux plus démuni•e•s (FEAD) afin de mieux accompagner les plus vulnérables qui souffrent davantage des conséquences de la crise engendrée par la pandémie de COVID.

#### En savoir plus

# AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Depuis vendredi 22 janvier 2021, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est entré en vigueur. C'est un dossier qui est suivi par Mounir Satouri, membre de la sous-commission Sécurité et défense. Le Parlement a voté des recommandations en octobre. Les écologistes <u>appellent maintenant</u> tous les États membres de l'Union européenne à le signer et à le ratifier. Ils souhaitent également que l'Union européenne devienne une organisation régionale observatrice lors de la première réunion des États parties au Traité et que les institutions financières cessent de financer la production et la maintenance des armes nucléaires.

Aujourd'hui, dans l'Union européenne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie accueillent encore des armes nucléaires américaines et la France en possède encore 300, avec la proportion de son arsenal en état d'alerte la plus élevée dans le monde.

Lors de la plénière de janvier 2021, **Salima Yenbou** a présenté la réponse du Parlement, dont elle était la rapportrice, au rapport annuel sur les droits humains et la démocratie dans le monde du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Le rapport du Parlement européen est accompagné d'une liste de cas individuels soulevés par le Parlement au cours de l'année de référence et il peut ensuite servir aux ONG dans leurs plaidoyers.

Mounir Satouri, qui est rapporteur permanent de la commission des affaires étrangères pour l'Égypte, s'est beaucoup impliqué sur ce dossier ces derniers mois, notamment avec la venue du président Al Sissi à Paris. Le respect des droits humains doit être une condition incompressible de nos relations commerciales et financières avec les États, cela n'est pas un sujet annexe.

Lire l'interview de Mounir Satouri pour « Il Manifesto »

## **LOI CLIMAT**

En octobre 2020, le Parlement européen a voté ses préconisations pour la première Loi Climat européenne qui, nous l'espérons, pourra être votée en juin 2021. Le Parlement demandait une baisse de 60 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. De notre côté, nous avions déposé un amendement, malheureusement rejeté, pour que la baisse soit de 65 %. Lors de sa réunion des 10 et 11 décembre 2020, le Conseil a, lui, convenu d'un objectif de réduction nette de 55 % d'ici 2030.

Réductions nettes, ça implique quoi ? Cela signifie que les États peuvent intégrer les émissions qui ont réellement baissé à la source et les émissions « négatives », fabriquées en plantant des arbres, par exemple. C'est ouvrir la porte à des marchés de compensation, dont nous connaissons les impacts potentiellement désastreux. Surtout, cela signifie une réduction de seulement 50,5 % des émissions réelles des secteurs polluants, tels que l'énergie, les transports et l'agriculture industrielle, tout en s'appuyant sur les forêts, impactées par le dérèglement climatique, pour absorber le reste. Mettre sur un pied d'égalité la baisse réelle des émissions et la possibilité de compter des émissions négatives n'incite pas à les réduire réellement. Les discussions entre les différentes institutions sont encore en cours, nous pousserons pour que la loi soit la plus ambitieuse possible, compatible avec les engagements du Pacte vert européen. C'est Marie Toussaint qui suit ce dossier de près pour nous.

Dans la lutte contre le dérèglement climatique, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières extérieures constitue « un test de crédibilité ». C'est **Yannick Jadot** qui en est le rapporteur. La bataille sera serrée pour définir les modalités qui permettront une réelle efficacité. Sur ce dossier, **Damien Carême** est rapporteur fictif pour le groupe écologiste au titre de la commission de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie.

Pour en savoir plus sur nos travaux de ces derniers mois, vous pouvez consulter, <u>sur notre site</u>, les récap' des plénières de <u>novembre</u> et décembre 2020 et de <u>janvier</u> 2021.

N'hésitez pas aussi à nous suivre sur les réseaux sociaux :

- **@euroecolos**
- **f** @eurodeputes.europe.ecologie
- euroécolos
- europeecologie

Vous pouvez aussi vous inscrire à notre infolettre depuis notre site.

## **LUTTE CONTRE LA FRAUDE - PARADIS FISCAUX**

Damien Carême et Claude Gruffat sont membres de la sous-commission des Affaires fiscales. Lors des deux dernières plénières, nous avons débattu des questions de la lutte contre la fraude et des paradis fiscaux. La Commission estime que les intérêts financiers de l'Union européenne subissent chaque année les coûts de la fraude fiscale à hauteur d'environ 3 milliards d'euros. Deux institutions luttent contre la fraude : l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) – qui mène des enquêtes administratives – et le parquet européen – qui mènera des enquêtes pénales. Les écologistes défendent une indépendance totale de ces deux institutions pour qu'elles puissent agir sans entrave et souhaite un règlement précis pour aider à la coopération efficace et à la répartition claire des tâches entre elles.

En janvier 2021, nous avons adopté **la nouvelle liste des paradis fiscaux**. Malheureusement, des paradis fiscaux notoires – comme Malte, l'Irlande, les Pays-Bas et le Luxembourg – n'y figurent toujours pas et d'autres pays auraient dû y figurer, mais y ont échappé pour des considérations politiques ou diplomatiques.

Par ailleurs, nous souhaitons la mise en place d'un processus plus indépendant et transparent, assorti de sanctions vraiment dissuasives. La liste noire doit être assez solide pour faire face au risque d'émergence de nouveaux paradis fiscaux.



# **ASILE - MIGRATION - MONTGENÈVRE**

La question de l'asile et de la migration est très présente dans les travaux du Parlement européen. En décembre 2020, nous avons étudié deux rapports sur cette question, suivie par **Damien Carême**: un sur la mise en œuvre du règlement Dublin III – qui fixe les critères qui déterminent la responsabilité d'un État membre à chaque demande d'asile enregistrée dans l'Union européenne – et un sur la directive « retour » – qui organise le retour des personnes migrantes en séjour irrégulier dans leur pays d'origine. En janvier 2021, nous avons débattu avec le Conseil des difficultés rencontrées par les États membres pour gérer les flux migratoires.

Les écologistes ont des propositions <u>pour un système d'asile efficace et solidaire</u>. Nous demandons des procédures aux frontières équitables, rapides et ordonnées, un véritable respect du droit européen pour créer des conditions égales pour toutes et tous les demandeurs/euses d'asile, une solidarité européenne renforcée et un système fondé sur les incitations à rester.

Depuis plusieurs semaines, la situation à Montgenèvre – 1800 mètres d'altitude, à quelques kilomètres de Briançon, à la frontière franco-italienne – est de plus en plus tendue. Les arrivées d'exilé•e•s s'enchaînent. Les effectifs de la Police de l'air et des frontières (PAF) ont été renforcés, avec pour conséquences la multiplication des atteintes aux droits humains, des refoulements des exilé•e•s et, depuis quelques semaines, un harcèlement constant des bénévoles.

En décembre, **Damien Carême** s'est rendu sur place avec le sénateur **Guillaume Gontard**, membre du groupe Écologiste - Solidarité et territoires. Suite à cette visite, **les élu•e•s écologistes au Parlement européen et au Sénat, ainsi que des élu•e•s solidaires, vont effectuer, chaque fin de semaine, des maraudes aux côtés des <b>bénévoles engagé•e•s sur le terrain**. **Benoît Biteau** a assuré le premier week-end, les 30 et 31 janvier 2021.

Notre communiqué - Le témoignage de Benoît Biteau